

Formulaire de plainte

DL 1-2014a (Rev 7/2015)

Département du travail des É-U (U.S. Department of Labor)
Bureau du secrétaire adjoint pour la gestion et l'administration
Bureau des droits civiques (Civil Rights Center - CRC)

Numéro de contrôle OMB 1225-0077 Date d'expiration : 31/10/2017

Veillez lire attentivement le formulaire. **Veillez écrire ou imprimer vos réponses.** Veuillez apporter à chaque question une réponse aussi complète que possible. Vous pouvez ajouter des pages si l'espace prévu pour votre réponse est insuffisant.

Si une question ou une zone est précédée d'un astérisque, vous devez répondre à cette question. Vous n'êtes pas tenu de répondre aux autres questions, mais si vous le faites, cela nous aidera à traiter votre plainte. Si vous ignorez la réponse à la question, veuillez inscrire « Je ne sais pas » dans l'espace prévu pour la réponse. Si la question ne concerne pas votre cas, veuillez saisir « s.o. » (sans objet).

*1. Êtes-vous le plaignant ou son représentant ? Veuillez cocher la bonne case. Plaignant Représentant

*2. Veuillez inscrire votre nom et les autres informations demandées sur les lignes ci-après. **Si vous êtes le représentant, veuillez saisir le nom et les coordonnées du plaignant dans cette rubrique et votre nom et vos coordonnées à la section 2A.**

*Nom du plaignant

*Adresse postale

*Ville

*Pays

Code postal

Numéro(s) de téléphone permettant de vous contacter. (N'indiquez pas votre numéro professionnel si vous ne souhaitez pas que le CRC vous appelle à votre travail).

Adresse électronique

Meilleur horaire pour vous contacter

Nom et coordonnées d'une personne à contacter si nous n'arrivons pas vous joindre

2A. Si vous êtes le représentant du plaignant, veuillez saisir dans cette rubrique votre nom et vos coordonnées et veuillez joindre une lettre, ou tout autre document signé par le plaignant, vous autorisant à agir en son nom.

Nom du représentant

Organisme du représentant (le cas échéant)

Adresse postale

Ville

Pays

Code postal

Numéro(s) de téléphone permettant de vous contacter. (N'indiquez pas votre numéro professionnel si vous ne souhaitez pas que le CRC vous appelle à votre travail).

Adresse électronique

Meilleur horaire pour vous contacter

Pour les questions suivantes de ce formulaire, si vous remplissez cette réclamation pour le compte d'une autre personne, « vous » signifie cette personne (le plaignant) et non vous-même. Veuillez saisir les réponses que le plaignant apporterait s'il remplissait lui-même le formulaire.

*3. Cette plainte concerne un événement qui s'est produit pour (veuillez cocher la case appropriée) :

Moi uniquement Moi et d'autres personnes D'autres personnes uniquement

***4. Veuillez donner le nom du bureau, de l'organisation ou de l'entreprise qui est concerné(e) par la plainte. Si vous disposez des coordonnées du bureau, de l'organisation ou de l'entreprise et/ou si vous connaissez le nom de la personne (des personnes) qui a (ont) agi de manière discriminatoire à votre égard, veuillez fournir également ces informations.** Si vous avez besoin de plus de place pour renseigner toutes ces informations, veuillez joindre des pages à ce formulaire.

*Nom du bureau, de l'organisation ou de l'entreprise

Numéro(s) de téléphone

Adresse postale

Adresse électronique

Nom de la personne qui, selon vous, a agi de manière discriminatoire

Intitulé du poste

Adresse électronique

***5. Quel programme est impliqué par la discrimination qui fait l'objet de votre plainte.** Si vous ne connaissez pas le nom du programme et que votre plainte ne concerne pas une agence pour l'emploi américaine ou un organisme gouvernemental, veuillez cocher « Je ne sais pas ».

Programme de la Loi sur l'investissement dans la main-d'œuvre et/ou Programme de la Loi sur l'innovation en matière d'emploi et sur les opportunités d'emploi

Programme des travailleurs âgés (Programme pour travailleurs âgés)

Programme Compagnie des travailleurs

Assurance-chômage

Programme de la Loi de redressement et de réinvestissement

Services publics de l'emploi ou service de l'emploi

Programme pour les amérindiens

Programme d'aide au commerce

Programme des travailleurs agricoles saisonniers et migrants

Autre (quel programme ? _____)

Réinsertion professionnelle

Agence pour l'emploi américaine•

Agence d'état ou locale

Je ne sais pas

***6. Quel a été, d'après vous, le fondement (la raison) de la discrimination ?** Veuillez cocher les cases correspondant à tous les fondements (raisons) qui sont impliqués dans la discrimination et répondez à toutes les questions accompagnant cette case.

Pour la question suivante, vous devez expliquer pourquoi vous avez coché chaque case.

À cause de mon pays d'origine (veuillez répondre aux questions ci-après)

Êtes-vous hispanique ou latino ? Oui Non

Quelle est votre pays d'origine (le pays dont vous, vos parents, vos grands-parents ou vos ancêtres sont issus) ?

À cause de ma compétence limitée de l'anglais (Quelle est la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise pour communiquer ?

(Par exemple, l'espagnol, le croate, le cambodgien) _____

À cause de ma race (veuillez répondre aux questions ci-après)

Quelle est votre race ? Veuillez choisir toutes les cases pertinentes.

Blanc ou caucasien

Noir ou afro-américain

Amérindien ou natif de l'Alaska

Asiatique

Hawaïen ou natif d'autres îles du Pacifique

À cause de mon sexe (Quel est votre sexe ? : _____)

À cause de ma couleur de peau (Quelle est votre couleur de peau ? : _____)

À cause de ma religion (Quelle est votre religion ? : _____)

À cause de mon âge (Quelle est votre date de naissance ? : _____)

À cause de mon affiliation politique ou de mes convictions politiques

(Quelles sont vos convictions ou affiliation politiques ? : _____)

À cause de mon handicap (Veuillez cocher une des trois cases suivantes :)

J'ai un handicap (qui peut être actif ou passif actuellement). (Quel est votre handicap ? : _____)

J'ai un dossier médical concernant cet handicap. (Quel est votre handicap antérieur ? : _____)

Je n'ai pas de handicap mais l'organisation ou le programme me traite comme si j'étais handicapé.

À cause de ma citoyenneté (Quelle est votre citoyenneté ? _____)

À cause de ma participation à un programme qui a reçu une aide financière fédérale (Donnez le nom du programme _____)

J'ai subi des représailles parce que je me suis plaint de discrimination, parce que j'ai fait une déclaration ou parce que je suis impliqué d'une autre manière dans une plainte contre une discrimination déposée par une autre personne.

***7. Pour chacun des fondements (raisons de la discrimination) que vous avez coché précédemment, veuillez expliquer ce qui s'est passé, quels préjudices vous (ou une autre personne) avez subis du fait de ce qui s'est passé et pourquoi ou comment vous pensez que ce qui s'est passé découle du fondement que vous avez coché.** Par exemple, si vous avez coché « À cause de ma race », énumérez les faits qui, selon vous, expliquent **comment ou pourquoi** vous pensez que ce qui s'est passé découlait de la race des personnes qui ont subi un préjudice. *Si vous n'expliquez pas pourquoi vous avez coché un fondement spécifique, nous pouvons rejeter cette partie de votre plainte.*

Si d'autres personnes ou groupes ont été traités d'une manière différente du traitement que vous avez subi (ou si d'autres personnes, selon vous, ont fait l'objet d'une discrimination), veuillez décrire qui a été traité de manière différente, comment ce traitement différent vous a porté préjudice (ou les autres personnes qui, selon vous, ont fait l'objet d'une discrimination). Veuillez être précis et bref. Donnez le(s) nom(s) et les coordonnées de toutes les personnes impliquées, si vous le pouvez.

Si l'espace prévu pour votre réponse est insuffisant, utilisez d'autres feuilles de papier et joignez-les à ce formulaire.

***8. A quelle(s) date(s) les actes discriminatoires ont-ils eu lieu ?**

8A. Date du premier acte : _____

8B. Date de l'acte le plus récent : _____

8C. Si la date de l'acte le plus récent remonte à plus de 180 jours, veuillez indiquer pourquoi vous n'avez pas déposé de plainte plus tôt.

9. Veuillez énumérer ci-dessous tout autre personne (témoins, collègues, supérieur ou autres) que vous n'avez pas encore nommée et que nous devrions contacter pour obtenir plus d'informations sur votre plainte. Veuillez joindre des pages supplémentaires si vous avez besoin de plus d'espace pour ces informations.

Nom de la personne	Lien avec l'affaire (témoin, collègues, etc.)	Meilleur horaire pour contacter cette personne.
--------------------	---	---

Numéro(s) de téléphone et/ou adresse électronique où nous pouvons joindre cette personne.

10. Avez-vous déposé une plainte écrite auprès d'autres organismes tels que la Commission pour l'égalité des opportunités d'emploi (Equal Employment Opportunity Commission -EEOC) ou auprès d'un officier public de l'égalité à l'emploi (State Equal Opportunity Officer) pour les mêmes événements ou actes que ceux décrits dans ce formulaire de plainte ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions suivantes, du mieux que vous pouvez, sur *chaque* agence, département, organisation ou entreprise auprès desquels vous avez déposé un plainte par écrit (en ajoutant des pages, le cas échéant) :

10A. Où et quand avez-vous déposé votre première plainte écrite ? Date de dépôt _____

Nom du bureau de l'agence, du département, de l'organisation ou de l'entreprise	Numéro de téléphone	Adresse électronique
---	---------------------	----------------------

Adresse postale	Ville	Pays	Code postal
-----------------	-------	------	-------------

Nom et coordonnées de la personne traitant votre plainte, si vous les connaissez.

10B. L'organisme auprès duquel vous avez déposé la première plainte par écrit vous a-t-il donné une décision définitive concernant votre plainte ?

Oui Non

10C. Dans l'affirmative, quelle est la date de cette décision définitive ? _____

Cette décision a-t-elle été notifiée par écrit ? Oui Non

Incluez les copies des décisions, des licenciements, des lettres de « droit de poursuivre » ou toute autre réponse écrite à votre plainte que vous avez reçue.

11. Quelles réparations demandez-vous ? Par exemple, obtenir des prestations ou une formation que vous n'avez pas reçus, des changements dans les politiques, etc.

VEUILLEZ NOTER QUE : Les lois appliquées par le CRC n'autorisent pas les dommages punitifs. De l'argent n'est attribué que pour rembourser les victimes de discrimination des pertes réelles.

12. Veuillez signer et dater ce formulaire dans l'espace qui vous est dédié ci-dessous. Vous devez également lire la notice de la page suivant intitulée « Comment nous utilisons les informations personnelles » puis signez et datez le formulaire de consentement. Le CRC ne peut accepter une plainte aux fins d'enquête que si le formulaire de plainte et le formulaire de consentement sont tous les deux signés.

Signature du représentant du plaignant

Date

Signature du représentant du plaignant

Date

Veuillez poster, envoyer par e-mail ou par fax la plainte à :

Courrier : Director

Civil RightsCenter
U.S. Department of Labor
200 Constitution Avenue, NW
Room N-4123
Washington, DC 20210

Fax : (202) 693-6505

E-mail : CRCEXternalComplaints@dol.gov

Aucune personne n'est tenue de fournir des données personnelles à moins qu'un numéro de contrôle OMB valide soit mentionné. Le fait de compléter ce formulaire est une démarche volontaire, cependant, les réponses aux questions précédées d'astérisques doivent être renseignées afin que le Bureau des droits civiques (Civil Rights Center - CRC) du ministère du travail accepte votre plainte pour discrimination. Le CRC utilise les informations pour traiter votre plainte et, si nécessaire, pour mener une enquête. Le temps moyen estimé pour compléter ce formulaire est d'environ 15 minutes par réponse. Veuillez envoyer les commentaires sur l'estimation ou sur tout autre aspect de cette collecte d'informations à : U.S. Department of Labor, Office of the Assistant Secretary for Administration and Management, Civil Rights Center, Room N-4123, Washington, D.C. 20210. Veuillez saisir le numéro de contrôle OMB 1225-0077.

Ministère du travail américain (U.S. Department of Labor - DOL)
**Bureau du secrétaire adjoint pour la gestion et l'administration (Office of the Assistant Secretary
for Administration and Management)**
Bureau des droits civiques (Civil Rights Center)

COMMENT NOUS UTILISONS LES INFORMATIONS PERSONNELLES

Deux lois fédérales régissent les informations personnelles qui sont fournies aux agences fédérales comme le **Bureau des droits civiques (Civil Rights Center - CRC)**. Ces deux lois sont la Loi sur la protection de la vie privée de 1974 (Privacy Act, 5 U.S.C. 552a) et la Loi sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552) connue sous le nom de « FOIA ». Cette notice décrit comment chacune de ces lois s'appliquent aux informations liées à votre plainte. Veuillez lire la notice, signer le formulaire de consentement de la page suivante et veuillez donner le formulaire de consentement au CRC avec votre formulaire de plainte.

La LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE vous protège de l'utilisation abusive des informations personnelles que le gouvernement fédéral détient. Cette loi s'applique aux documents conservés par le gouvernement fédéral qui peuvent être identifiés par le nom, le numéro de sécurité sociale d'une personne ou par tout autre système d'identification personnelle. Quiconque soumet des informations personnelles au CRC dans le cadre d'une plainte pour discrimination doit avoir connaissance de ce qui suit :

1. Le CRC applique la législation sur les droits civiques qui concerne les agences gouvernementales locales ou d'état, les programmes menés par le ministère du travail américain (DOL), les bénéficiaires de l'assistance financière du DOL et certains bénéficiaires de l'assistance financière d'autres agences et départements fédéraux (« entités couvertes »). Le CRC a le pouvoir d'enquêter et de se prononcer sur les plaintes alléguant qu'une entité couverte a fait subir des discriminations sur la base de la race, de la couleur, du pays d'origine, de l'âge, de l'handicap, du sexe, de la religion, de l'affiliation politique ou des convictions politiques, de la citoyenneté et de la participation à un programme ou une activité qui reçoit une assistance financière en vertu du Titre I de la Loi sur l'investissement dans la main-d'œuvre de 1998 (WIA) et/ou du Titre I de la Loi sur l'innovation en matière d'emploi et les opportunités d'emploi de 2014. Le CRC est également autorisé à enquêter sur des entités couvertes pour évaluer si elles se conforment à la législation sur les droits civiques que le CRC applique.
2. Les informations collectées par le CRC ou ses agences sont analysées par un personnel autorisé au sein de l'agence. Ces informations sont susceptibles d'inclure des dossiers du personnel ou toute autre information personnelle. Certaines informations sont susceptibles d'être révélées par le CRC ou ses agents à des personnes n'appartenant pas à l'agence lors de la vérification des faits ou de la collecte de nouveaux faits pour créer les conditions permettant de déterminer la conformité avec les droits civiques. Ces détails peuvent inclure la condition physique ou l'âge d'un plaignant. Le CRC peut être également tenu de dévoiler certaines informations à toute personne qui le demande en vertu des dispositions de la loi sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act). (voir ci-dessous)
3. Les informations personnelles ne seront utilisées que dans le but spécifique pour lequel elles ont été demandées, à savoir, pour le respect des droits civiques et pour des activités d'exécution. A l'exception des instances définies dans les réglementations du ministère du travail, titre 29 du C.F.R., partie 71, le CRC ne dévoilera aucune information personnelle à une autre agence ou une autre personne à moins que la personne qui a fourni l'information ne dépose un consentement écrit. Une de ces exceptions est lorsque la divulgation est requise en vertu de la loi sur la liberté de l'information. (voir ci-dessous)
4. Aucune loi n'exige qu'un plaignant fournisse ses informations personnelles au CRC ou à ses agents et aucune sanction ne sera imposée aux plaignants ou aux autres personnes qui refusent de donner ces informations. Cependant, si ce refus empêche le CRC d'obtenir des informations qui lui sont nécessaires pour traiter et enquêter sur les allégations de la plainte, le CRC devra clore le dossier.
5. La loi sur la vie privée (Privacy Act) autorise que certains types de système de dossiers soient exempts de certaines exigences, notamment les dispositions en matière d'accès. La politique du CRC est de n'utiliser le pouvoir d'exempter les systèmes de dossiers que pour les cas exceptionnels. Le CRC peut refuser à un plaignant l'accès aux fichiers établis lors de l'enquête de l'agence lorsque sa plainte relative à ses droits civiques concerne une entité couverte. Les fichiers de la plainte ne sont pas consultables pour permettre de mener des négociations entre les entités couvertes et le CRC visant à résoudre les questions de droits civiques et à encourager les entités couvertes à fournir les informations essentielles pour l'enquête.
6. Le CRC ne révèle le nom ou les autres informations susceptibles d'identifier une personne que si cela est nécessaire pour conclure une enquête ou des activités d'exécution à l'encontre d'une entité couverte qui viole la loi ou si cette information doit être divulguée en vertu de la loi sur la liberté de l'information ou de la loi sur la vie privée. Le CRC gardera l'identité des plaignants confidentielle sauf si cela est nécessaire pour servir à appliquer les lois sur les droits civiques ou si la divulgation est exigée en vertu de la loi sur la liberté de l'information ou de la loi sur la vie privée ou au titre d'autres exigences prévues par la loi.

La LOI SUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION donne un accès public à certains fichiers et dossiers du gouvernement fédéral. Les personnes peuvent obtenir des éléments dans un grand nombre de catégories de dossiers du gouvernement et non pas uniquement les éléments concernant personnellement. Le CRC doit répondre aux demandes d'information au titre de la loi sur la liberté de l'information, sauf pour quelques exceptions. Généralement, le CRC n'est pas tenu de divulguer des informations lors d'une enquête ou d'une procédure d'exécution si cette divulgation peut empêcher le CRC de travailler efficacement. Toute agence fédérale peut également refuser à des fins d'application de la loi une demande de communication des dossiers établis si cette communication peut constituer une « intrusion injustifiée » dans la vie privée d'une personne. Le CRC peut également refuser de dévoiler des informations contenues dans d'autres types de documents, tels qu'un dossier du personnel ou un dossier médical, dont la divulgation constituerait une « évidente intrusion injustifiée dans la vie privée ».

VEUILLEZ LIRE LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA PAGE SUIVANTE, SIGNEZ LA SECTION A OU LA SECTION B ET REMETTEZ LE FORMULAIRE SIGNÉ AU BUREAU DES DROITS CIVIQUES AVEC VOTRE

FORMULAIRE DE PLAINTE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

J'ai lu la notice du Bureau des droits civiques intitulée « Comment nous utilisons les informations personnelles ». Je comprends que les conditions suivantes s'appliquent aux informations personnelles que j'ai transmises au CRC dans le cadre de ma plainte.

Le CRC pourra communiquer mon identité au personnel du bureau, de l'organisation ou de l'entreprise que j'ai cité dans ma plainte afin de collecter des preuves ou pour vérifier les faits relatifs à ma plainte ou pour conclure des procédures d'exécution à l'encontre du bureau, de l'organisation ou de l'entreprise.

Je n'ai pas à révéler mes informations personnelles au CRC mais le CRC peut clore mon dossier s'il ne peut obtenir les informations nécessaires pour traiter ou pour mener une enquête approfondie à la suite de ma plainte.

Je peux demander une copie de mes informations personnelles que le CRC conserve dans mon fichier de plainte.

Dans certaines conditions, le CRC peut être obligé de divulguer mes informations personnelles à d'autres personnes en vertu de la loi sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act).

SECTION A

- OUI, LE CRC PEUT DIVULGUER MON IDENTITÉ SI NÉCESSAIRE POUR MENER UNE ENQUÊTE APPROFONDIE À LA SUITE DE MA PLAINTE. J'ai lu et compris la notice « Comment nous utilisons les informations personnelles » et je donne mon consentement au CRC pour qu'il divulgue mon identité à la personne interrogée, si cela est nécessaire pour mener une enquête approfondie à la suite de ma plainte.

(Signature)

(Date)

SECTION B

- NON, LE CRC NE PEUT PAS DIVULGUER MON IDENTITÉ À LA PERSONNE INTERROGÉE, MÊME SI CELA EST NÉCESSAIRE POUR MENER UNE ENQUÊTE APPROFONDIE À LA SUITE DE MA PLAINTE. J'ai lu et compris la notice « Comment nous utilisons les informations personnelles » et je comprends que le **CRC peut clore mon dossier** s'il ne peut obtenir les informations dont il a besoin pour mener une enquête approfondie à la suite de ma plainte sans divulguer mon identité à la personne interrogée. Néanmoins, je ne donne pas mon consentement au CRC pour divulguer mon identité lors de l'enquête menée à la suite de ma plainte.

(Signature)

(Date)

Utilisé par le DOL uniquement

CIF reçu par le CRC _____ Accepté _____ Rejeté

Numéro de dossier. _____

Par _____ Date _____